

TOUT SAVOIR SUR L'ECOLE JEANNE D'ARC



RENTREE 2023

Ecole Jeanne d'Arc - 1 rue du Belvédère - 74150 RUMILLY

SOMMAIRE

Le mot de la directrice	Page 3
La rentrée primaire	Page 4
La rentrée maternelle	Page 5
Les horaires	Page 6
Périscolaire : Etude - Garderie	Page 7
Périscolaire : Restaurant scolaire	Page 8
Ecole maternelle	Pages 9-11
Être parents d'élèves	Pages 12
L'OGEC	Page 13
Tarifs 2023-2024	Page 14
APEL	Page 15
Calendrier scolaire	Page 16



Chers parents,

La communauté éducative de l'école Jeanne d'Arc est heureuse de vous accueillir.

Scolarisant les élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM1, notre école rassemble près de 400 élèves répartis en 16 classes à la rentrée 2023.

Au cœur de notre projet, notre école se fonde sur une ambition éducative forte où la confiance, le respect, et l'entraide entre les élèves et les adultes sont des valeurs essentielles.

Notre désir est de construire avec tous les partenaires (élèves, parents, professeurs des écoles, et membres du personnel) une communauté vivante et sereine.

Ce cadre doit permettre l'épanouissement de chacun autour de certaines valeurs :

- La citoyenneté en mettant l'accent sur le vivre ensemble,
- L'ouverture culturelle en développant de nombreux projets interdisciplinaires
- La valeur physique par les pratiques sportives dans le cadre d'une année olympique
- La valeur spirituelle où chacun peut se retrouver quelle que soit sa confession d'origine,
- L'exigence dans le travail et le goût de l'effort sont également importants à Jeanne d'Arc.

Soyons fiers de notre école !

La directrice



LA RENTREE

La rentrée des classes se fera le LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Voici les horaires du jour de la rentrée :

1/ LA RENTREE PRIMAIRE :

Les listes de classe seront consultables sur le site de l'école : www.ecole-jeannedarc.fr à partir du 12 juillet 2023

LUNDI 4 ^{ER} SEPTEMBRE 2023			
Niveau	Horaires	Où trouver les listes de classe ?	Périscolaire
CP	<u>9h</u> : Accueil dans les classes	Sur les portes des classes	La cantine, garderie et étude (du soir) fonctionnent dès le 4 septembre jusqu'à 18h15. Seule, la garderie du matin commencera le MARDI 5 SEPTEMBRE
CE1	<u>8h30</u> : regroupement auprès des listes de classe	Listes bleues sous le préau	
CE2		Listes jaunes sur le grillage côté route	
CM1		Listes vertes sur le grillage côté butte	



2/ LA RENTREE MATERNELLE :

Les listes de classes seront consultables sur le site de l'école à partir du 12 juillet.

Pour les élèves de maternelle : Nous proposons une rentrée en douceur sur 2 jours :

Lundi 4 Septembre et Mardi 5 Septembre

Pour les 4 et 5 septembre, seuls, les enfants de MS et GS pourront manger à la cantine (Inscription obligatoire en ligne). Attention pour les enfants abonnés à la cantine, l'inscription est prise en charge dès le Lundi 4-09

Les PS mangeront à la maison et pourront revenir à l'école l'après-midi. La garderie du soir fonctionnera. **Pensez à le désinscrire de la cantine si vous l'avez abonné**

Jeudi 7 Septembre : accueil du groupe A et B

Classe	Lundi 4-09-23 9h30	Mardi 5-09-23 9h	Jeudi 7-09-2023
	Groupe A	Groupe B	
PS-MS1 Classe Violette	Accueil des Moyens Uniquement	Accueil des Petits Uniquement	ECOLE POUR TOUS A 8H30 CANTINE POSSIBLE POUR TOUS GARDERIE ET ETUDE POSSIBLES
PS-MS2 Classe Rouge	Accueil des Moyens Uniquement	Accueil des Petits Uniquement	
MS-GS3 Classe Bleue	Accueil des Grands Uniquement	Accueil des Moyens Uniquement	
MS-GS4 Classe Orange	Accueil des Grands Uniquement	Accueil des Moyens Uniquement	
PS-MS-GS5 Classe Jaune	Accueil des Moyens et des Grands Uniquement	Accueil des Petits Uniquement	



HORAIRES

MATERNELLE

Matin 8H30 – 11H30	Ouverture de l'école : 7h30 portail maternelle pour la garderie Garderie gratuite de 8h à 8h15 Accueil dans les classes de 8h20 à 8h35. Au-delà de ces horaires , le portail est fermé.
Après-midi 13H30 -16H30	Les enfants qui rentrent manger à la maison sont accueillis dès 13H20 : ouverture du portail maternelle. Fermeture du portail à 13h30. MS et GS : Accueil sur la cour par les enseignantes

PRIMAIRE

Matin 8h25-11h35	Ouverture de l'école : 7h30 portail maternelle Il est interdit de rester seul sur la cour de 7h30 à 8h 8h : Ouverture du Portail primaire et accueil sur la cour. A partir de 8h15, accueil directement dans les classes. A 8h25 précises, le portail se ferme. Les enfants doivent être dans leur classe respective.
Après-midi 13h25-16h30	Les enfants qui rentrent manger à la maison sont accueillis dès 13H15 : ouverture du portail primaire

Uniquement les enfants de CE2 et CM1, munis d'une autorisation annuelle, pourront quitter seuls l'école.

Les élèves de CP et CE1 ne sont pas autorisés à sortir seuls. Ils vous attendront sur la cour avec leur enseignante.



PERISCOLAIRE : GARDERIE - ETUDE (Organisation)

Le Matin	<p>Une garderie fonctionne tous les matins :</p> <ul style="list-style-type: none">□ De 7h30 à 8h : Coût 1€50 pour tous les élèves. Accueil dans la salle de jeux des maternelles. <u><i>Pas d'inscription anticipée pour la garderie du matin.</i></u>□ De 8h à 8h15 : Gratuite. A partir de 8h15, les portes de la garderie seront fermées. <u>Entre 8h15 et 8h20, les parents sont priés d'attendre sur la cour.</u><ul style="list-style-type: none">* Pour les élèves de maternelle : Ouverture des classes à 8h20* Pour les primaires : Ouverture des classes à 8h15
Le Soir	<p><u>Les élèves de maternelle :</u> Ils seront accueillis de 16h30 à 18h15 (coût 1 euros les 15 mn soit 7€) dans la salle de jeux maternelle. Les enfants, des parents retardataires, sont accompagnés à la garderie dès 16h45 qui leur sera facturée. Il est conseillé de donner un goûter aux enfants.</p> <p><u>Les élèves de primaire :</u> Garderie et étude de 16h30 à 18h15 (coût 1€ les 15 mn). Ce temps se partagera de la façon suivante: 16h30-17h: Garderie sur la cour- Goûter apporté par les enfants 17h-17h45: Etude par niveau de classe. 17h45-18h15: Garderie en salle de jeux maternelle ou cour du primaire</p>
Réservation et fonctionnement Règlement	<p>Réservation et règlement en ligne à partir du site de l'école. Cette inscription peut se faire jusqu'à 8h30 le jour même. Pour tout changement, vous pouvez désélectionner jusqu'à 8h30. Le règlement se fait également en ligne ou au secrétariat. Identifiant et mot de passe vous seront communiqués fin août.</p>

Les enfants qui seront encore à l'école après 18h15 seront confiés à la directrice. Vous irez les chercher dans son bureau. Au-delà de 3 retards votre enfant pourra être exclu temporairement de la garderie/étude.



PERISCOLAIRE : CANTINE (Fonctionnement)

Fonctionnement	<p>Les élèves de maternelle mangent entre 11h20 et 12h10 pour les PS et MS Les GS mangent de 12h15 à 13h. Ils sont servis à l'assiette par 6 à 8 adultes.</p> <p style="text-align: center;">Les élèves du primaire bénéficient d'un self.</p> <p>Les CP mangent en premier, soit 11h40. Les autres classes passent de façon aléatoire en fonction des effectifs.</p> <p style="text-align: center;">Avant ou après le repas, ils sont sur la cour surveillés par 4 adultes.</p> <p>La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux vous informer, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire.</p> <p style="text-align: center;">A l'école Jeanne d'Arc, la responsabilité de la restauration relève de la directrice et du comité de gestion (OGEC).</p> <p style="text-align: center;">Le service est assuré, par les ASEM et le personnel SODEXO.</p> <p style="text-align: center;">Le menu est affiché dans les 2 halls (primaire et maternelle) et vous pouvez le consulter sur l'application So Happy ou en passant par le site de l'école (https://ecole-jeannedarc.com)</p> <p style="text-align: center;">Les enfants doivent se comporter correctement sous peine d'être exclu temporairement.</p> <p style="text-align: center;">Des jeux sont proposés aux enfants, sur le temps de midi.</p>
Comment ?	<p>L'inscription et le règlement peuvent se faire désormais en ligne à partir du site de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si votre enfant mange tous les jours, ou reste tous les jours à la garderie ou étude, vous devez sélectionner tous les jours du mois. Vous avez jusqu'à 8h30 du jour précis dernier délai. Il en est de même pour la garderie et l'étude. - Si pour une raison il ne devrait pas manger, désélectionner le jour avant 8h30. Dans le cas échéant, le repas sera facturé.
Coût	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps de garde de 11h30 à 13h30 et le repas: 6 € 20
Mode de règlement	<ul style="list-style-type: none"> - Carte bancaire à partir du site de l'école ou chèque, espèce et CB au secrétariat.



ECOLE MATERNELLE

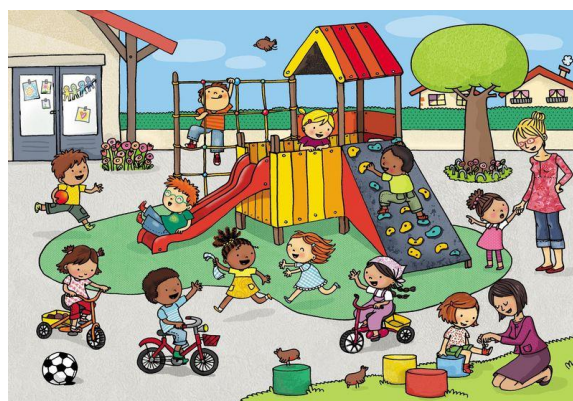
Fréquentation Scolaire	<p>A l'école maternelle, l'inscription d'un enfant, implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière et suffisante pour assurer la continuité des apprentissages. Le travail accompli en maternelle est important. Il induit une cohérence et une complémentarité avec les enseignements futurs. En cas d'absences répétées et non justifiées, l'inspection Académique et les services sociaux seront prévenus.</p> <p>Votre enfant doit arriver à l'heure. Il est désagréable de devoir recommencer une activité pour les retardataires. Les parents doivent venir eux-mêmes chercher leur(s) enfant(s). <u>Les autres personnes doivent avoir une autorisation écrite.</u></p> <p>Depuis septembre 2019 la scolarité est obligatoire à partir de 3 ans. Vous aurez à remplir courant septembre, une attestation de scolarité régulière.</p>
Les fournitures	<p>Chaque enfant apportera en ce début d'année le matériel demandé, marqué à son nom</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des chaussons, ou des pantoufles à scratch ou à fermeture éclair qu'il peut mettre et enlever tout seul et qui lui tiennent bien aux pieds. (marqués au nom et prénom de l'enfant) <p><u>Pas de lacets.</u> Attention, certains chaussons sont difficiles à enfiler avec des chaussettes de tennis. <u>Pas de crocks.</u></p> <p>A chaque période de vacances, n'oubliez pas de vérifier la pointure, la propreté et l'état des chaussons.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Une boîte de mouchoirs et un rouleau d'essuie-tout pour les mains <u>par trimestre</u> * 4 photos d'identité (pas pour les nouveaux qui les ont données lors de l'inscription) * 1 gobelet marqué au nom de l'enfant * Pour les PS et MS: <u>Deux sacs shopping</u> marqués au nom de l'enfant pour emmener le travail à toutes les vacances et le matériel pour la sieste Pour les GS: <u>Un sac shopping</u> marqué au nom de l'enfant pour emmener le travail à toutes les vacances. * <u>Pour la sieste des PS et MS: Une serviette de bain, un petit oreiller, une petite couverture, le tout au nom de l'enfant</u> * Un sac à dos pouvant contenir un cahier format 17X22
Le Goûter Du matin	Il n'est plus autorisé.



Votre enfant va entrer ou est à l'école maternelle. Sa réussite dépend largement du dialogue qui va s'établir entre le personnel de l'école et vous ainsi que de votre implication dans son parcours. En suivant votre enfant dans sa scolarité, vous pouvez l'aider à réussir. Accompagner votre enfant, c'est d'abord vous tenir régulièrement informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, et saisir autant que possible les occasions d'y être présent. C'est aussi encourager votre enfant, l'aider à développer son autonomie et son sens des responsabilités, lui apprendre le respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie en communauté.

Pour vous aider, l'équipe enseignante vous donne des conseils et quelques informations pratiques.

<p>Que va-t-il apprendre?</p>	<p>L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences, selon des démarches adaptées, afin de préparer sa réussite au cours préparatoire. L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.</p> <p>Les enseignements se structurent autour des domaines d'apprentissage suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (oral et écrit); • Agir et s'exprimer comprendre à travers les activités physiques ; • Agir et s'exprimer comprendre à travers les activités artistiques • Construire les 1ers outils pour structurer sa pensée (Mathématiques); • Explorer le monde ;
<p>La sieste</p>	<p>Est un temps nécessaire pour les enfants; la possibilité de se reposer est proposée dans des conditions psychologiques positives et matérielles correctes.</p> <p>Pour les PS elle se passe en salle audiovisuelle et dure de 13h30 à 15h. (13h pour les enfants qui mangent à la cantine).</p> <p>Pour les MS, en salle de motricité et se déroule de 13h30 à 14h30 (13h pour les enfants qui mangent à la cantine)</p>
<p>Les récréations</p>	<p>Constituent une pause dans les activités d'apprentissage au cours de chaque demi-journée. Elles sont un peu plus longues qu'à l'école élémentaire. Ce sont des moments éducatifs qui répondent aux besoins physiques des enfants et sous la surveillance des enseignantes. Elles favorisent les contacts entre enfants d'âges différents et la responsabilisation des plus grands. Se déroulant en plein air aussi souvent que possible, ces moments concourent à une bonne hygiène de vie.</p>



Une journée type à l'école maternelle

L'organisation du temps à l'école est adaptée aux rythmes des jeunes enfants.

Tout au long de la journée, les enfants sont placés en situation d'activités visant des apprentissages précis dans des domaines variés. Ces activités prennent parfois la forme de jeux : c'est plus souvent le cas en petite section, ça l'est de moins en moins en grande section, où apparaissent des exercices dirigés.

Toutes les activités favorisent l'apprentissage de la langue, qui constitue l'objectif prioritaire du programme de l'école maternelle. La progressivité des activités est conçue sur l'ensemble du cycle 1 (PS, MS et GS) et, bien évidemment, dans le cadre de l'année scolaire.

Les formes d'activités font alterner des groupes restreints souvent appelés « ateliers » et des moments de regroupement.

Ces regroupements sont l'occasion pour l'enseignant de présenter les activités et de donner les consignes ou bien de faire un bilan de ce qui a été réalisé, de commenter les réussites, de repérer et expliquer les erreurs ou les difficultés, de mettre en évidence ce qui doit être retenu.

Les enfants s'expriment face à leurs camarades et les écoutent ; ils découvrent les règles de communication dans un groupe. C'est souvent lors de regroupements que l'enseignante raconte ou lit des

histoires et organise des échanges pour s'assurer que le sens en a été compris.

C'est aussi pendant des regroupements que les enfants chantent, récitent des comptines ou des poèmes de mémoire ou apprennent de nouveaux textes.

L'objectif de faire réussir chaque élève anime les enseignantes qui choisissent les situations pédagogiques adaptées et les présentent aux enfants. Si besoin, une aide personnalisée est mise en place pour permettre à chacun d'atteindre les objectifs fixés. L'école maternelle est attentive aux besoins particuliers des jeunes enfants et leur apporte des réponses adaptées.

La psychologue scolaire apporte son concours aux enseignantes et aux parents pour mieux cerner ce qui fait obstacle à la réussite des élèves. Elle accompagne l'enfant, sa famille et l'équipe enseignante dans une recherche de solution.



ETRE PARENTS D'ELEVES

Être informé	<p>En tant que parent, membre de la communauté éducative, vous disposez de droits reconnus et garantis par le code de l'éducation. Le premier de vos droits est d'être informé, directement et régulièrement, lors des rencontres personnelles avec l'enseignant, des progrès et des difficultés de votre enfant, des mesures éventuellement prises pour l'aider ainsi que de son comportement à l'école. Beaucoup de questions étant communes à tous les parents, l'école organise au moins 1 fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les enseignantes. Les parents sont tenus régulièrement informés des résultats et du comportement scolaires de leurs enfants, notamment par l'intermédiaire du livret scolaire.</p> <p>La directrice veille aussi à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'informations et d'entrevues que vous présentez.</p>
Dialoguer avec l'école	<p>Vous vous interrogez sur la scolarité de votre enfant ou sur sa vie en classe ? N'hésitez pas à demander un rendez-vous personnel à l'enseignant responsable de sa classe. Dans tous les cas, c'est votre premier interlocuteur. L'enseignante, tout comme la directrice de l'école, est tenue de donner suite à vos demandes d'informations ou de rendez-vous. Si vous ne comprenez pas ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre enfant, la première démarche consiste à dialoguer avec l'enseignante responsable de la classe de votre enfant.</p> <p>Le cas échéant, vous en parlerez aussi à la directrice de l'école qui est responsable du bon fonctionnement de l'école.</p>
Participer à la vie de l'école	<p>Le plus sûr moyen de participer à la vie de l'école est de vous présenter comme parent correspondant de classe, siéger au conseil d'école pour assurer un lien entre l'équipe éducative (directeur, enseignants et parents d'élèves) et, pourquoi pas, si vous souhaitez vous impliquer davantage, adhérer de façon active à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement libre (APEL).</p>
L'assurance scolaire	<p>L'assurance scolaire FEC souscrite par l'école et comprise dans la scolarité, garantit les dommages que votre enfant pourrait subir. Une attestation d'assurance personnelle responsabilité civile est à fournir dès le mois de septembre pour les dommages que votre enfant pourrait causer.</p>
Allergie et traitement médical	<p>Si votre enfant nécessite une prise en charge particulière liée à son état de santé (médicaments d'urgence, régime alimentaire, etc.), vous pouvez demander à l'école d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI) qui sera rédigé en concertation entre votre médecin traitant, le directeur d'école, l'enseignante et vous-même.</p>



L'OGEC

L'école Jeanne d'Arc est une école catholique sous tutelle diocésaine. Également en contrat d'Association avec la mairie de Rumilly qui participe totalement au service public d'éducation, elle est composée de 16 classes (11 primaires, 5 maternelles) et accueille environ 400 élèves.

Qu'est-ce que c'est ?	<p>Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques- Structure juridique de l'école. Propriétaire à titre gratuit des bâtiments. Cette association gère le budget de l'école.</p> <p>L'OGEC de Jeanne d'Arc est le même pour le groupe scolaire Démoz de la Salle, et l'école maternelle Clairjoie.</p>
Ses missions	<p>Association à but non lucratif qui a pour objet d'assumer juridiquement la gestion économique, financière et sociale de l'établissement scolaire. Elle délègue ses pouvoirs au chef d'établissement qui assure le fonctionnement de l'établissement.</p> <p>En concertation avec les chefs d'établissements, l'OGEC fixe les budgets annuels et en surveille l'exécution.</p> <p>Il se consacre notamment aux grandes orientations telles que la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments. (CF Démoz)</p>
Qui ?	<p>Composé de membres bénévoles élus qui apportent leur expérience de gestionnaire au bon fonctionnement juridique et financier de l'établissement dans le respect des orientations de l'Enseignement Catholique.</p> <p>Le conseil d'administration composé d'une vingtaine de personnes, inclut des membres de droit, les représentants de la direction diocésaine et les représentants des APEL.</p> <p>Il se réunit une fois par trimestre scolaire.</p>
Comment contacter l'OGEC?	<p>Le président est M. Paul BASSON. Pour le contacter, laisser un courrier au secrétariat.</p>



TARIFS 2023-2024

La scolarité

Combien ?	594€ par année par enfant soit 198€ par trimestre				
Pourquoi ?	<p style="text-align: center; color: green;"><u>Pour subvenir au fonctionnement et investissement de l'établissement :</u> Charges : eau, électricité, gaz, Salaire du personnel administratif, ASEM, Prestations de ménage.</p> <p style="text-align: center; color: blue;"><u>Les cotisations diocésaines :</u> Pour le fonctionnement de la direction diocésaine. Des formations pédagogiques et religieuses des professeurs des écoles. Les interventions de la psychologue scolaire (environ 24€75/ enfant et par année)</p> <p style="text-align: center; color: magenta;"><u>Les cotisations UGSEL :</u></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Maternelle</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">2,80 € par élève</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Elémentaire</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">3,40 € par élève</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">(Union de Gymnastique et Sport de l'Enseignement Libre) pour Des intervenants sportifs dans l'école, Participation aux manifestations annuelles</p> <p style="text-align: center; color: green;"><u>Les cotisations solidarité :</u> Pour venir en aide à des écoles privées en difficultés ou aide à des travaux (environ 18€ / enfant et par année).</p> <p style="text-align: center; color: red;"><u>Les cotisations tutelle Diocésaine:</u> Le suivi des établissements et des équipes (2€ par enfant).</p> <p style="text-align: center; color: blue;"><u>Soutien Centre de formation initiale des maîtres (ISFEC)</u> 1€ par élève</p>	Maternelle	2,80 € par élève	Elémentaire	3,40 € par élève
Maternelle	2,80 € par élève				
Elémentaire	3,40 € par élève				
Comment ?	<p style="text-align: center; color: green;"><u>Par chèque ou par carte bancaire :</u> A réception des factures 1 fois par trimestre</p> <p style="text-align: center; color: magenta;"><u>Par prélèvement mensuel automatique :</u> Merci de vérifier régulièrement que votre compte soit approvisionné. Dans ce cas, le prélèvement commencera au mois de septembre et finira au mois de juin. (Soit 10 mois à 59.40€)</p> <p style="text-align: center; color: green;"><u>En plusieurs fois :</u>Après accord avec la directrice et l'organisme de gestion</p>				
A prévoir	<p>D'autres frais comme : La photo scolaire, des spectacles, des sorties, des séjours scolaires, des intervenants vous seront facturés à part. (environ 50€ par an) Pour les primaires : Facturation des manuels scolaires gardés par l'élève vous faisant bénéficier de la réduction école : mathématiques, de lecture (environ 20€ par année et par enfant)</p>				



APEL

Qu'est-ce que c'est ?	Association des P arents d' E lèves de l'enseignement Libre. Les parents membres de l'association sont bénévoles.
Ses missions	L' APEL est là pour vous aider et représenter les parents au sein de l'école et auprès des institutions locales. Elle apporte le regard des parents vis-à-vis du projet commun (instruction et éducation des enfants) Elle informe et conseille les parents sur la vie de l'établissement et ses particularités. Elle représente les parents dans les différentes instances de l'établissement (conseil d'établissement, Conseil d'administration).
L'APEL à Jeanne d'Arc	Est animée par une équipe de parents bénévoles. Pour joindre la présidente ou un membre du bureau, envoyez un message apeljeannedarc74150@gmail.com ou laisser un courrier au secrétariat. L'APEL de l'école Jeanne d'Arc organise des manifestations diverses: Gratuites pour les familles: Pot d'accueil aux portes ouvertes, à la rentrée scolaire, bal masqué, boom. A but lucratif et ouvertes à tous les Rumilliens: Vide grenier, bourse aux jouets, bourse aux vêtements, vide-dressing... A but lucratif pour les familles de l'école: Vente de fleurs (automne et printemps), sapins de Noël, vente de gâteaux à 16h30 le vendredi soir (bi mensuelle), fête de l'école. A quoi sert le bénéfice? A financer en partie des sorties scolaires, des spectacles, des intervenants, du matériel pour les enfants. En 2022-2023: 15€ par enfant ont été versés pour financer les activités culturelles
Des cotisations	
Combien ?	Par année et par famille : 19€50 environ. Répartition des cotisations : 5.60€ APEL Jeanne d'Arc; 4.60€ APEL 74; 3€ APEL Nationale; 1.50€ APEL Académique, 4.80€ abonnement famille éducation (magazine trimestriel)
Qui ?	Ceux qui le souhaitent. Cette adhésion facultative s'effectue dans l'école de l'aîné si ce dernier est dans un établissement privé.
Pourquoi ?	Pour aider au fonctionnement de l'association
Ce à quoi vous pouvez prétendre en cotisant	D'un abonnement à « Famille et Education » et à tous les services proposés par l'APEL 74 : Information et conseil aux Familles - Informations sur l'orientation scolaire et professionnelle, rendez-vous individuels, tests. Prendre contact au 04.50.33.09.29 sur rendez-vous toute la semaine. <u>Date de l'Assemblée Générale de l'APEL : 22 septembre 2023 à 18h30</u>



CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Rentrée des classes	Lundi 4 Septembre 2023
Vacances de Toussaint	Du Vendredi 20 octobre au Lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Du Vendredi 22 décembre au Lundi 8 janvier 2024
Vacances d'Hiver	Du Vendredi 16 février au lundi 04 Mars 2024
Lundi de Pâques	Congé Lundi 1 Avril 2024
Vacances de Printemps	Du Vendredi 12 avril au Lundi 29 Avril 2024
Pont de l'ascension	Du Mardi 7 Mai au Lundi 13 Mai 2024
Pentecôte	Congé lundi 20 Mai 2024
Vacances d'été	Vendredi 5 Juillet 2024



Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Noter immédiatement ces dates dans votre agenda!